











tés internationaux multilatéraux conclus en grande partie sous l'égide de l'UNESCO. C'est ainsi que la protection des biens culturels en cas de conflit armé est au coeur de la Convention de la Haye de 1954 et que la lutte contre le trafic illicite des biens culturels est encadrée par la Convention de 1970. La sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial est prévue par la célèbre Convention de 1972 et la préservation du patrimoine culturel immatériel a été consacrée en 2003.

Par ailleurs, les Etats s'engagent sur le plan culturel à lutter contre le trafic illicite des biens culturels dans le cadre d'accords bilatéraux. C'est le cas de la Suisse qui a récemment conclu pas moins de cinq accords en faveur de la lutte contre l'importation et l'exportation illicites de biens culturels avec l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Colombie et le Pérou. D'autres traités sont en cours de négociation.

> Ce colloque sera, entre autres, l'occasion de discuter de l'approche à privilégier pour une protection efficace et durable des biens culturels et contre les méfaits du trafic illicite de ces biens.

> > Participation gratuite mais inscription obligatoire par courriel, le nombre de places étant limité:

art-droit@unige.ch

www.unige.ch/cda

## **PROGRAMME**

Uni	Mai	ı. sai	le 216

14h	Uni Mail, salle Inscription des participants
14h30	Accueil par <b>Christine Chappuis</b> , doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Genève
	Introduction du colloque par Marc-André Renold, directeur du Centre du droit de l'art et titulaire de la Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels
	PRÉSIDENT DE SÉANCE <b>Francesco Bandarin</b> , sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture
14h45	Multilatéralisme et bilatéralisme dans l'approche diplomatique suisse contemporaine <b>Nicolas Michel</b> , professeur à la Faculté de droit et à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève
15h05	Le multilatéralisme à l'UNESCO comme outil de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels de l'UNESCO <b>Ridha Fraoua</b> , Office fédéral de la justice, expert en législation sur le patrimoine culturel, Berne
15h25	Discussion
15h45	Pause café
16h20	Le bilatéralisme et la pratique suisse récente en droit international de la protection des biens culturels Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture, Berne
16h40	L'apport de la Suisse à la pratique de l'UNESCO: la dynamique du bilatéralisme dans un cadre multilatéral Jean-Bernard Münch, président de la Commission suisse pour l'UNESCO
17h	Discussion
17h20	Conclusions et clôture de la Journée par <b>Rodolphe Imhoof</b> , ambassadeur, chef de la Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO
17h45	
18h30	Cérémonie d'inauguration de la Chaire UNESCO en droit international

de la protection des biens culturels

L'UNESCO et la protection du patrimoine culturel:

défis contemporains

par Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO, introduction de Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture.

Allocution de bienvenue du recteur Jean-Dominique Vassalli et du titulaire de la Chaire Marc-André Renold